

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INCIDENCE DES DÉCISIONS SYNDICALES-PATRONALES SUR LA QUESTION DES CONTINGENTEMENTS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Expansion industrielle régionale a trait au secteur de l'automobile. Le contingentement des importations, joint à la reprise économique, a beaucoup contribué à accroître le chiffre des ventes et les profits dans ce secteur depuis quelques mois. Le gouvernement entend-il faire savoir tant à la direction des entreprises visées qu'aux syndicats qu'il tiendra compte de la façon dont ils auront fixé leurs prix et de la façon dont ils se seront comportés à la table des négociations cette année au moment où il devra examiner la question du contingentement des importations?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'espère que le député attendra pour lui poser sa question que le ministre chargé du Commerce international revienne de Davos, car c'est de lui que relève la question des contingentements.

M. Wilson: Le ministre se rend compte qu'il est lui-même chargé de l'industrie et de la position concurrentielle que celle-ci occupe. Voilà pourquoi je me suis adressé à lui.

LA POSITION CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le ministre envisage-t-il d'intervenir de concert avec son homologue américain auprès des représentants de la partie patronale et de la partie syndicale pour leur faire comprendre que le contingentement des importations, alors que le marché de l'automobile reprend de la vigueur, pourrait bien aboutir à une hausse des prix pour les consommateurs d'une part, et à une hausse des profits pour les fabricants d'autre part, ce qui pourrait entraîner au cours de l'année des hausses salariales excessives qui contribueraient à compromettre la position concurrentielle du secteur, position concurrentielle dont le ministre doit se préoccuper et qu'il doit favoriser?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député formule sa question en ces termes, je puis y répondre. Sauf erreur, il a bel et bien parlé de contingentements lorsqu'il a posé sa première question. Si je me trompe, je le prie de m'excuser.

Nous n'envisageons pas pour le moment de discussions avec les États-Unis. Pour ce qui est de l'idée de faire assumer au secteur, aussi bien à la partie patronale qu'à la partie salariale, la charge de sa position concurrentielle, il la formule avec trois années de retard. C'est précisément sur cette idée qu'ont porté

Questions orales

tous nos entretiens avec les porte-parole des fabricants canadiens et américains d'automobiles.

En fait, c'est là l'une des raisons pour lesquelles nous assistons à une augmentation des ventes de voitures nord-américaines—ce qui a permis le rappel de 25,000 travailleurs seulement au Canada—et à la résurrection de la société Chrysler. La direction des entreprises et les syndicats chez nous sont plus productifs d'une usine à l'autre que ceux des États-Unis. J'estime que les nôtres ont fait du bon travail, et je communiquerais volontiers au député des renseignements propres à défendre la position du secteur à cet égard.

* * *

LA VIE PRIVÉE

LES ALLÉGATIONS FONDÉES SUR UNE CONVERSATION AVEC UN HAUT FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a fait une allégation au sujet du chef de l'opposition. Recherches faites, on n'a pu trouver la moindre preuve à cet égard. Le ministre peut-il nous dire comment un simple citoyen ou un député au Parlement peut se défendre contre de telles allégations fondées uniquement sur des propos échangés lors d'une conversation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit que, le 25 janvier 1983, le président de la compagnie Iron Ore et le sous-ministre des Finances se sont rencontrés et ont discuté des indemnités de retraite des cadres supérieurs.

L'AUTHENTICITÉ DE LA CONVERSATION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, puisque le ministre des Finances n'a pu étayer son affirmation ni produire les lettres qui prouveraient ses dires et qu'il prétendait avoir en main, comment pouvons-nous être certains qu'il n'invente pas de toutes pièces des faits mettant en cause des citoyens ou des députés au Parlement? Le ministre affirme qu'une conversation a eu lieu, mais comment pouvons-nous le croire sur parole s'il n'arrive pas à produire la moindre preuve?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois dire à mon vis-à-vis que ce renseignement m'a été communiqué par mon sous-ministre.

Mlle MacDonald: Comment pouvez-vous en parler publiquement?

M. Lalonde: S'il refuse de croire le sous-ministre, c'est son droit; je n'ai rien à ajouter.